

Formations BTP

09

Chefs d'entreprise, Conjointes Collaboratrices & Salariés

*se former aujourd'hui,
pour être plus efficace
demain*

FORMATIONS OBLIGATOIRES HYGIÈNE - SÉCURITÉ

TECHNIQUES ET PRATIQUES PROFESIONNELLES

RÈGLEMENTATION - TRANSITION NUMÉRIQUE - GESTION D'ACTIVITÉS

ÉCONOMIES D'ÉNERGIE - QUALIFICATION RGE - TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



Métiers du Bâtiment
et des Travaux Publics

2nd SEMESTRE 2023

VOUS FORMEZ CHEZ
VOUS

La CAPEB et la CNATP de l'Ariège ont développé ensemble un service de proximité destiné à vous aider, à vous accompagner dans vos démarches de formations pour vous-même, votre conjoint et vos salariés.

De l'identification de vos besoins à la programmation des formations, en passant par le montage des dossiers de prise en charge financière, notre chargée de la formation vous accompagne dans toutes vos démarches.

Pour les entreprises qui ont suffisamment d'effectifs, nous pouvons organiser entièrement la formation dans vos locaux, sachant que suivant les thèmes, il faut regrouper entre 8 et 12 stagiaires. Vous pouvez également voir avec des collègues de regrouper plusieurs salariés d'autres entreprises sur le même thème.

Téléphone : 05 34 09 81 82
courriel : formation@u2p09.fr

1-CONSEIL

- **Identification** de vos besoins
- **Information** sur les formations obligatoires
- **Conseil** pour accéder et se préparer aux nouveaux marchés

2-PRISE EN CHARGE FINANCIERE

- **Montage** des dossiers
- **Suivi** des remboursements

3 -PROGRAMMATION, SUIVI ET ACCUEIL

- **Programmation** des formations les plus adaptées à vos Entreprises, à vos marchés et aux évolutions des besoins de vos clients et de la réglementation des métiers.
- **Suivi** des dossiers des formations continues obligatoires
- **Accueil** des stagiaires et contrôle de leur satisfaction

POUR TOUT RENSEIGNEMENT

Chargée formations
et qualifications
05.34.09.81.82

Katia CATTANEO

« Back Office Formation », Inscriptions aux formations, Gestions des suivis, Renseignements et conseils, Enregistrement des paiements, Procédures liées aux qualifications, Suivi des dossiers de qualification et de leur renouvellement

Chargée relations
avec les Entreprises
06.80.04.08.78

Monique MACIEL

Ingénierie formation, Conseils et orientation aux entreprises, Audit et plan d'action individualisés Qualifications, labels et marque, et notamment RGE

SÉCURITÉ - FORMATIONS OBLIGATOIRES

AMIANTE OPERATEUR ENCADRANT
RECYCLAGE HAB. ÉLECTRIQUE B2V-BR
CACES NACELLE R486 CAT B
HAB. ÉLECTRIQUE B2V-BR (Personnel Electricien)
RSST (Recyclage Sauveteur Secouriste du Travail)
SST (Sauveteur Secouriste du Travail)
TRAVAUX EN HAUTEUR
ÉCHAFAUDAGES
HAB. ÉLECTRIQUE B0-H0-BS (Personnel Non Electricien)
AIPR (Autorisation d'intervention à proximité des réseaux)

pages 6 à 9

GESTION DES ENTREPRISES DU BATIMENT

DOCUMENT UNIQUE DANS LE BTP
AIDES AUX TRAVAUX
DEMATERIALISATION DES MARCHES PUBLICS

page 10

TECHNIQUES MÉTIERS

PROFESSIONNEL GAZ
MANIPULATION DES FLUIDES FRIGORIGÈNES
PLÂTRES

page 11

ÉCONOMIES D'ÉNERGIE - QUALIFICATION RGE

PREPARER SON AUDIT RGE
QUALIPV MODULE ELEC
MAINTENANCE BORNES DE CHARGE
POUR VEHICULES ELECTRIQUES MA1
QUALIPAC
FEEBAT RENOVE
MAINTENANCE BORNES DE CHARGE
POUR VEHICULES ELECTRIQUES MA2

pages 12 à 13

SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DÉCEMBRE	
1	V	1	D	1	M	1	V
2	S	2	L	2	J	2	S
3	D	3	M	3	V	3	D
4	L	4	M	4	S	4	L
5	M	5	J	5	D	5	M
6	M	6	V	6	L	6	M
7	J	7	S	7	M	7	J
8	V	8	D	8	M	8	V
9	S	9	L	9	J	9	S
10	D	10	M	10	V	10	D
11	L	11	M	11	S	11	L
12	M	12	J	12	D	12	M
13	M	13	V	13	L	13	M
14	J	14	S	14	M	14	J
15	V	15	D	15	M	15	V
16	S	16	L	16	J	16	S
17	D	17	M	17	V	17	D
18	L	18	M	18	S	18	L
19	M	19	J	19	D	19	M
20	M	20	V	20	L	20	M
21	J	21	S	21	M	21	J
22	V	22	D	22	M	22	V
23	S	23	L	23	J	23	S
24	D	24	M	24	V	24	D
25	L	25	M	25	S	25	L
26	M	26	J	26	D	26	M
27	M	27	V	27	L	27	M
28	J	28	S	28	M	28	J
29	V	29	D	29	M	29	V
30	S	30	L	30	J	30	S
		31	M			31	D

-  **SECURITE - FORMATIONS OBLIGATOIRES**
Pages 6 à 9
 - AMIANTE SS4 OPERATEUR
 - RECYCLAGE HABILITATION ÉLECTRIQUE BR
 - AMIANTE SS4 ENCADRANT
 - HABILITATION ELECTRIQUE BR
 - TRAVAUX EN HAUTEUR
 - RSST (Recyclage Sauveteur Secouriste du Travail)
 - ECHAFAUDAGES
 - AIPR Encadrant Concepteur (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux)
 - SST (Sauveteur Secouriste du Travail)
 - HABILITATION ÉLECTRIQUE BS-HOV-BE (Personnel non Electricien)

-  **GESTION DES ENTREPRISES DU BÂTIMENT**
Page 10
 - DOCUMENT UNIQUE DU BTP
 - AIDES AUX TRAVAUX
 - DEMATÉRIALISATION DES MARCHES PUBLICS

-  **TECHNIQUE MÉTIERS**
Page 11
 - MANIPULATION DES FLUIDES FRIGORIGENES
 - PROFESSIONNEL GAZ INSTALLATION
 - PLATRES COLORES DANS LA MASSE

-  **ÉCONOMIES D'ÉNERGIE**
QUALIFICATIONS RGE
Pages 12 à 13
 - MAINTENANCE IRVE MA1 (Installation de recharge Véhicule électrique)
 - PREPARER SON AUDIT RGE
 - QUALIPV Module ELEC
 - QUALIPAC
 - FEEBAT REMOVE
 - MAINTENANCE IRVE MA2 (Installation de recharge Véhicule électrique)

AMIANTE SS4 Opérateur

Du 7 au 8 Septembre

Animé par PERFORM

Apprendre à maîtriser l'amiante et à bien réagir en cas de présence d'amiante lors d'un chantier ne devant pas en contenir.

Connaître la réglementation et les procédures amiante permettant de gérer une situation ou un chantier contenant potentiellement de l'amiante.

Partie théorique :

Les propriétés de l'amiante et les risques pour la santé
La prévention du risque amiante ; équipements de protection

Partie Pratique :

Mise en pratique sur plate-forme pédagogique



* conditions de financement des formations page 14

Lieu: CAPEB 09
Durée: 14 heures sur 2 jours

Coût de la formation: 544 €

RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise ou conjoint collaborateur (participation FAFCEA 490 €) 54 €

- Salarié (participation CONSTRUCTYS 336 €) 208 €

- Salarié autre (nous contacter pour les prises en charge) 544 €

[télécharger le bulletin d'inscription](#)

HAB.ELECTRIQUE BR

Du 2 au 4 Octobre

Animé par PERFORM

validité
3 ans

Depuis le 1er juillet 2015, l'habilitation électrique est OBLIGATOIRE

Être capable d'exécuter en sécurité des opérations sur les installations et équipements électriques Basse Tension dans le respect de la norme NF C18-510.

- Connaître la réglementation en vigueur
- Evaluation des risques, incidence sur le comportement et règles de sécurité : Personnes intervenantes, Domaines de tension et zones à risque électrique
- Consignation et travaux hors tension en BT
- Travaux au voisinage de pièces nues sous tension BT
- Interventions en BT
- Consignation, travaux, opérations particulières
- Sécurité lors des opérations de mesurage
- Appareils électriques amovibles et portatifs à main
- Conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique

Pour vous : électriciens



* conditions de financement des formations page 14

Lieu: CAPEB 09
Durée: 21 heures sur 3 jours

Coût de la formation: 816 €

RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise ou conjoint collaborateur (participation FAFCEA 735 €) 81 €

- Salarié (participation CONSTRUCTYS 504 €) 312 €

- Salarié autre (nous contacter pour les prises en charge) 816 €

[télécharger le bulletin d'inscription](#)

AMIANTE SS4 Encadrant

Du 7 au 8 Sept et du 26 au 28 Sept.

Animé par PERFORM

Être en capacité de définir des procédures adaptées aux interventions.

Savoir évaluer les risques liés à l'amiante, établir et rédiger des modes opératoires et les faire appliquer.

Programme :

- Les propriétés de l'amiante et les risques pour la santé
- La prévention du risque amiante ; équipements de protection
- Savoir établir et mettre en œuvre des mesures de prévention
- Informer et former les opérateurs de chantier

Consignes et informations à transmettre aux opérateurs
Conduite à tenir en cas de situation anormale ou d'urgence (accidents, malaises, intoxication, incendie...)



* conditions de financement des formations page 14

Lieu: CAPEB 09
Durée: 35 heures sur 5 jours

Coût de la formation: 1 360 €

RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise ou conjoint collaborateur (participation FAFCEA 1 225 €) 135 €

- Salarié (participation CONSTRUCTYS 840 €) 520 €

- Salarié autre (nous contacter pour les prises en charge) 1 360 €

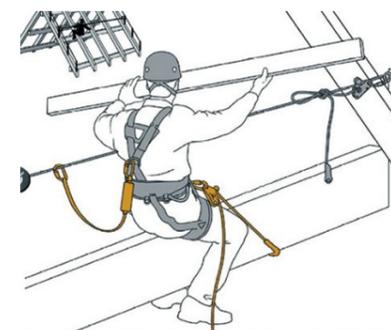
[télécharger le bulletin d'inscription](#)

TRAVAUX EN HAUTEUR

9 Octobre

Animé par PERFORM

Maîtriser la législation relative à ces matériels, les règles de prévention qui en découlent et être capable de les appliquer sur le chantier.



- Sensibiliser et analyser les risques liés aux travaux en hauteur
- Connaître et respecter la réglementation concernant les travaux temporaires en hauteur
- Acquérir la maîtrise de l'utilisation du harnais en respectant les règles de sécurité et de conformité
- Se déplacer en milieu vertical sous la responsabilité d'un technicien cordiste

* conditions de financement des formations page 14

Lieu: CAPEB 09
Durée: 7 heures sur 1 jour

Coût de la formation: 272 €

RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise ou conjoint collaborateur (participation FAFCEA 245 €) 27 €

- Salarié (participation CONSTRUCTYS 168 €) 104 €

- Salarié autre (nous contacter pour les prises en charge) 272 €

[télécharger le bulletin d'inscription](#)

RECYCLAGE HAB. ELEC BR

DU 18 au 19 Septembre

Animé par PERFORM

Objectif :

Être capable de connaître le risque électrique et savoir mettre en œuvre les procédures de sécurité et connaître les limites des interventions BR.

- Symboles d'habilitation et rôles de chacun
- Prévention à appliquer au cours d'une opération électrique
- Interventions en basse tension d'entretien et de dépannage
- Matériels électriques BT et HT
- Informations et documents à échanger ou transmettre au chargé d'exploitation électrique
- Utilisation du matériel et de l'outillage spécifique aux interventions BT
- Opérations de consignation et documents associés
- Passage du QCM



6

* conditions de financement des formations page 14

Lieu: CAPEB 09
Durée: 14 heures sur 2 jours

Coût de la formation: 544 €

RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise ou conjoint collaborateur (participation FAFCEA 490 €) 54 €

- Salarié (participation CONSTRUCTYS 336 €) 208 €

- Salarié autre (nous contacter pour les prises en charge) 544 €

[télécharger le bulletin d'inscription](#)

RSST- Recyclage Sauveteur Secouriste du Travail

18 Octobre

Animé par Jean-Marc PONS

validité
2 ans

Vous ou votre salarié, arrivez à terme de la validité de votre SST.

Nous vous proposons une session Recyclage SST afin de conserver la validité du brevet de secourisme, pour lequel il est obligatoire de suivre un recyclage une fois tous les deux ans.

Revoir, confirmer et réactualiser les gestes indispensables pour porter secours aux victimes dans le cadre du travail en attendant l'arrivée des secours médicalisés.

Attention à la validité de votre carte en cours!



* conditions de financement des formations page 14

Lieu: CAPEB 09
Durée: 7 heures sur 1 jour

Coût de la formation: 272 €

RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise ou conjoint collaborateur (participation FAFCEA 245 €) 27 €

- Salarié (participation CONSTRUCTYS 168 €) 104 €

- Salarié autre (nous contacter pour les prises en charge) 272 €

[télécharger le bulletin d'inscription](#)

ÉCHAFAUDAGE

Du 25 au 27 Octobre

Animé par PICA

validité
3 ans

Les chutes de hauteur constituent l'une des premières causes d'accidents du travail graves et mortels. Les chutes à partir d'échafaudages occupent une place importante dans ces statistiques.

Vos salariés doivent être formés au montage, démontage et à la réception des échafaudages

Cette formation pratique de 3 jours vous permettra d'obtenir l'attestation nécessaire.

Objectif :

Savoir monter, réceptionner, utiliser et démonter des échafaudages de pieds fixes en toute sécurité.

* conditions de financement des formations page 14

Lieu: CAPEB 09
Durée: 21 heures sur 3 jours

Coût de la formation: 816 €

RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise ou conjoint collaborateur (participation FAFCEA 735 €) 81 €

- Salarié (participation CONSTRUCTYS 504 €) 312 €

- Salarié autre (nous contacter pour les prises en charge) 816 €

[télécharger le bulletin d'inscription](#)

SST - Sauveteur Secouriste du Travail

29 et 30 Novembre

Animé par Jean-Marc PONS

validité
2 ans

L'article R241.39 du Code du Travail exige que : « dans chaque atelier où sont effectués des travaux dangereux, dans chaque chantier occupant 20 personnes pendant plus de 15 jours, un membre du personnel doit avoir reçu l'instruction pour donner les premiers secours d'urgence ».

Il est important que des membres de l'entreprise en nombre suffisant aient reçu une formation aux premiers secours pour protéger, alerter et secourir.

Cette formation permet d'obtenir le brevet SST et de répondre aux obligations en matière d'évaluations des risques professionnels.



Lieu: CAPEB 09
Durée: 14 heures sur 2 jours

Coût de la formation: 544 €

RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise ou conjoint collaborateur (participation FAFCEA 490 €) 54 €

- Salarié (participation CONSTRUCTYS 280 €) 264 €

- Salarié autre (nous contacter pour les prises en charge) 544 €

[télécharger le bulletin d'inscription](#)

* conditions de financement des formations page 14

AIPR - Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux

6 Novembre

Animé par PERFORM

validité
5 ans

Formation obligatoire depuis le 1er janvier 2018

- Connaître la réglementation DT - DICT
- Savoir préparer les travaux à proximité des réseaux
- Se situer dans les niveaux de responsabilité parmi les différents acteurs
- Se préparer aux questions QCM

* conditions de financement des formations page 14

Lieu: CAPEB 09
Durée: 7 heures sur 1 jour

Coût de la formation: 272 €

RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise ou conjoint collaborateur (participation FAFCEA 245 €) 27 €

- Salarié (participation CONSTRUCTYS 168 €) 104 €

- Salarié autre (nous contacter pour les prises en charge) 272 €

[télécharger le bulletin d'inscription](#)

HAB. ELECTRIQUE B0-HOV-BS

13 et 14 Décembre

Animé par PERFORM

validité
3 ans

L'habilitation électrique est OBLIGATOIRE et IMPORTANTE

Toute personne « non électricien » chargé d'assurer les travaux (B0-H0V) ou petites interventions prédéterminées par une note de service (BS) sur tout ou partie d' un ouvrage électrique en exploitation, mis hors tension.

- Rôle du chargé d'intervention
- Notions élémentaires d'électricité circuit électrique
- Sensibilisation aux risques électriques
- La prévention des risques électriques
- Publication NF C18-510
- Appareillage électrique BT
- Opérations dans l'environnement
- Application pratique

*Pour vous : plombiers, peintres, plâtriers, etc.
Qui ne tirez pas de lignes !*



conditions de financement des formations page 14

Lieu: CAPEB 09
Durée: 14 heures sur 2 jours

Coût de la formation: 544 €

RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise ou conjoint collaborateur (participation FAFCEA 490 €) 54 €

- Salarié (participation CONSTRUCTYS 336 €) 208 €

- Salarié autre (nous contacter pour les prises en charge) 544 €

[télécharger le bulletin d'inscription](#)

Partenaire de la CAPEB



Visserie, perçage, outillage, électroportatif, fixation...

BERNER se positionne comme l'un des leaders de la distribution pour les professionnels du bâtiment.

Découvrez les avantages dédiés aux adhérents CAPEB-CNATP

Vous souhaitez être mis en relation avec les commerciaux BERNER?

N'hésitez pas à contacter notre chargée des relations avec les entreprises.
Monique MACIEL Téléphone: 05.34.09.81.82 - Portable: 06.80.04.08.78

NOUVEAU
PARTENAIRE

L'outil digital dédié aux artisans du bâtiment

Devis, Facturation, Gestion d'activité, Planning



planning-42 by Diego Informatique

La digitalisation de vos chantiers

Pour plus d'informations,
Monique MACIEL
Chargée des relations entreprises
05.34.09.81.82 ou 06.80.04.08.78

DOCUMENT UNIQUE DU BTP

5 Octobre

Animé par PERFORM

Objectif :

Mettre en œuvre une démarche d'évaluation des risques professionnels, améliorer les conditions de travail, gagner en performance et rédiger le document unique pour une entreprise du BTP.

Programme :

- Présentation démarche document unique
- Comment rédige t'on son document unique ?
- Présentation des mesures de prévention



EVALUEZ VOS RISQUES PROFESSIONNELS !

* conditions de financement des formations page 14

Lieu: CAPEB 09
Durée: 7 heures sur 1 jour

Coût de la formation: 272 €

RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise ou conjoint collaborateur (participation FAFCEA 210 €) 62 €
- Salarié (participation CONSTRUCTYS 168 €) 104 €
- Salarié autre (nous contacter pour les prises en charge) 272 €

[télécharger le bulletin d'inscription](#)

MANIP FLUIDES FRIGORIGENES

Du 25 au 29 Septembre

Animé par ETE FORMATION

Formation préparatoire à l'attestation d'aptitude catégorie 1

Maîtriser les opérations de mise en service, de maintenance et d'exploitation des systèmes de climatisation, pompe à chaleur et froid commercial ou industriel (sauf climatisation automobile) de la catégorie 1 au sens des arrêtés du 30 juin 2008, du 16 avril 2010 et du 29 février 2016 (référentiels).

Formation en 3 parties

- **Théorique:** Théorie des machines frigorifiques, Le diagramme enthalpique, Impacts environnementaux et réglementation des fluides frigorigènes...
- **Pratique:** Récupération du fluide, Mise sous pression d'azote, Tirage au vide, Charge en fluide, Contrôle d'étanchéité électronique ...
- **Tests**

* conditions de financement des formations page 14

Lieu: CAPEB 09
Durée: 40 heures sur 5 jours

Coût de la formation: 1 360 €

RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise ou conjoint collaborateur (participation FAFCEA 1 200 €) 160 €
- Salarié (participation CONSTRUCTYS 960 €) 400 €
- Salarié autre (nous contacter pour les prises en charge) 1 360 €

[télécharger le bulletin d'inscription](#)

AIDES AUX TRAVAUX

17 Octobre

Animé par Stéphane AUGÉ

Aides financières en faveur des clients

Objectif :

Argumentez vos devis en maîtrisant l'ensemble des aides en faveur des travaux d'économies d'énergie.

Programme :

Le crédit d'impôt transition énergétique, L'éco prêt à taux zéro, les obligés, critères, mentions obligatoires, Les aides « habiter mieux » de l'ANAH, L'éco chèque logement Occitanie, La TVA à taux réduit, Les aides locales, La fondation du Patrimoine, Le principe d'éco-conditionnalité et le cumul des aides.

* conditions de financement des formations page 14

Lieu: CAPEB 09
Durée: 8 heures sur 1 jour

Coût de la formation: 272 €

RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise ou conjoint collaborateur (participation FAFCEA 280 €) 0 €
- Salarié (participation CONSTRUCTYS 192 €) 80 €
- Salarié autre (nous contacter pour les prises en charge) 272 €

[télécharger le bulletin d'inscription](#)

PROFESSIONNEL GAZ

Du 7 au 9 Novembre

Animé par QUALIGAZ

Nous vous proposons, par le biais de ce stage, de vous préparer au passage du Test QCM obligatoire pour accéder à l'appellation

PROFESSIONNEL GAZ INSTALLATION.

Rappelons que cette appellation, outre sa garantie d'efficacité et de sérieux qu'elle procure à votre entreprise, vous permet :

- ⇒ De limiter les risques d'anomalies
- ⇒ De réduire le coût des certificats de 80%
- ⇒ D'éviter les contrôles systématiques

Révision des RÈGLES techniques et entraînement au QCM



* conditions de financement des formations page 14

Lieu: CAPEB 09
Durée: 24 heures sur 3 jours

Coût de la formation: 900 €

RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise ou conjoint collaborateur (participation FAFCEA 840€) 60 €
- Salarié (participation CONSTRUCTYS 576 €) 324 €
- Salarié autre (nous contacter pour les prises en charge) 900 €

[télécharger le bulletin d'inscription](#)

DEMAT. MARCHES PUBLICS

21 Novembre

Animé par Régine MOULLET

OBLIGATOIRE DEPUIS FÉVRIER 2019

La transmission des candidatures et des offres par voie électronique

Objectif :

Etre capable de répondre de manière dématérialisée aux appels d'offres des marchés publics.

Programme :

- Tour d'horizon des processus de dématérialisation des appels d'offres
- Présentation du Certificat Electronique
- Cas pratique pour répondre aux appels d'offre dématérialisés...
- Cas pratique pour répondre aux appels d'offres

* conditions de financement des formations page 14

Lieu: CAPEB 09
Durée: 7 heures sur 1 jour

Coût de la formation: 272 €

RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise ou conjoint collaborateur (participation FAFCEA 200 €) 72 €
- Salarié (participation CONSTRUCTYS 192 €) 80 €
- Salarié autre (nous contacter pour les prises en charge) 272 €

[télécharger le bulletin d'inscription](#)

PLATRES COLORES DANS LA MASSE

23 et 24 Novembre

Animé par ARGIO

Finitions coupées, serrées, poncées, grattées, cirées, stucs pierre...



Partie théorique et pratique

Programme :

- Caractéristiques et qualités des stucs au plâtre et des plâtres colorés intérieurs
- Aspects techniques : type et préparation des supports, épaisseurs, phasage, etc ...
- Outils pour transformer ces savoirs en activité économique (argumentaires, marchés, chiffage, ...)
- Enduits texturés : finitions coupées, grattées, décapées, lustrées...
- Stucs pierres et dérivés : dressage, façon et remplissage des joints, grésage
- Stuc lisses : finitions resserrées, lissées, poncées....

* conditions de financement des formations page 14

Lieu: CAPEB 09
Durée: 16 heures sur 2 jours

Coût de la formation: 600 €

RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise ou conjoint collaborateur (participation FAFCEA 560 €) 40 €
- Salarié (participation CONSTRUCTYS 384 €) 216 €
- Salarié autre (nous contacter pour les prises en charge) 600 €

[télécharger le bulletin d'inscription](#)

PREPARER SON AUDIT RGE

15 Septembre

Animé par Olivier VINCENT

Objectif :

Connaitre le fonctionnement d'un organisme de qualification (Qualibat, Qualit'ENR)

- Choix d'une Qualification métier dans la nomenclature Qualibat
- Mon attestation de qualification RGE
- Périodicité des audits
- Les documents audités
- Les chantiers audités
- Exemples de chantiers audités (reportage photos)



* conditions de financement des formations page 14

Lieu: CAPEB 09
Durée: 8 heures sur 1 jour

Coût de la formation: 272 €

RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise ou conjoint collaborateur (participation FAFCEA 280 €) 0 €
- Salarié (participation CONSTRUCTYS 192 €) 80 €
- Salarié autre (nous contacter pour les prises en charge) 272 €

[télécharger le bulletin d'inscription](#)

QUALIPAC

Du 23 au 27 Octobre

Animé par ETE

La qualification RGE dédiée aux pompes à chaleurs Formation agréée pour la qualification RGE QUALIPAC (obligation de suivre les 5 jours)

Objectif :

Le stagiaire possédera les connaissances élémentaires de thermodynamique indispensable et maîtrisera le savoir faire en matière de dimensionnement des équipements, de conception de tous les circuits (chauffage, capteurs, etc.)

Partie théorique et pratique :

Les bases du conditionnement d'air, Notions de Thermodynamique, Conception Installations hydrauliques, Maintenance, Les capteurs horizontaux ou verticaux...

Test QCM



* conditions de financement des formations page 14

Lieu: CAPEB 09
Durée: 35 heures sur 5 jours

Coût de la formation: 1 900 €
Repas à la charge du stagiaire

RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise ou conjoint collaborateur (participation FAFCEA 1 050 €) (participation dispositif FEBBAT 700 €) 150 €
- Salarié (participation CONSTRUCTYS 1 050 €) (participation dispositif FEBBAT 700 €) 150 €
- Salarié autre (nous contacter pour les prises en charge) 1 900 €

[télécharger le bulletin d'inscription](#)

QUALIPV ELEC

Du 10 au 12 Octobre

Animé par ETE

Objectif :

- Connaître les enjeux économiques, les applications, les procédés et principes de pose

Programme :

Principe et technologie des systèmes photovoltaïques

- Principe de base de conversation photovoltaïque

Le marché - le dimensionnement - la réglementation

- Normalisation - sécurité
- Dimensionnement d'une installation (évaluation des besoins, étude des coûts, rentabilité)

Travaux pratiques : les sites isolés et le raccordé au réseau
QCM et bilan



* conditions de financement des formations page 14

Lieu: CAPEB 09
Durée: 21 heures sur 3 jours

Coût de la formation: 900 €

RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise ou conjoint collaborateur (participation FAFCEA 840 €) 60 €
- Salarié (participation CONSTRUCTYS 576 €) 324 €
- Salarié autre (nous contacter pour les prises en charge) 900 €

[télécharger le bulletin d'inscription](#)

FEEBAT RENOVE

Du 13 au 15 Novembre

Animé par Jacques LEBART

Devenir responsable technique en rénovation énergétique de logements

Objectif :

- ⇒ Comprendre le fonctionnement énergétique d'un bâtiment dans le contexte du « PREH »
- ⇒ Savoir repérer les principaux risques en fonction des différents types de bâti, savoir les prévenir.
- ⇒ Connaître les principales technologies clés, les différentes solutions d'amélioration de la performance énergétique d'un bâtiment, leurs interfaces,
- ⇒ Identifier leurs interfaces et leurs risques de dégradations associées. Dans le cadre d'une approche globale, savoir appréhender et expliquer le projet de rénovation énergétique, en interprétant une évaluation.



* conditions de financement des formations page 14

Lieu: CAPEB 09
Durée: 21 heures sur 3 jours

Coût de la formation: 710 €
(660 € et 50 € QCM)

Formation remboursée à hauteur de 660 € on se charge de tout

L'entreprise établira un chèque de 710 € par stagiaire à l'inscription.

Repas à la charge des stagiaires

[télécharger le bulletin d'inscription](#)

IRVE MAINTENANCE NIVEAU 1

11 Septembre

Animé par Groupe CAHORS

Objectif :

Permettre aux stagiaires à l'issue du stage d'être capables :

- Comprendre et mettre en œuvre une maintenance préventive et/ou curative des IRVE, en complément des formations P1 ou P2 dans le respect des consignes des fabricants de bornes
- Assurer la maintenance élémentaire et de diagnostics NIV 1 et NIV 2 des bornes AC selon AFNOR NFX 60-000 : dépannages par échange standard des éléments prévus à cet effet et opérations mineures de maintenance préventive, telles que graissage ou contrôle de bon fonctionnement
- Réaliser les opérations de maintenance permettant d'accéder aux subventions conditionnées.



Lieu: CAPEB 09
Durée: 8 heures sur 1 jour

Coût de la formation: 380 €

RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise ou conjoint collaborateur (participation FAFCEA 280 €) 100 €
- Salarié (participation CONSTRUCTYS 192 €) 188 €
- Salarié autre (nous contacter pour les prises en charge) 380 €

[télécharger le bulletin d'inscription](#)

IRVE MAINTENANCE NIVEAU 2

7 Décembre

Animé par Groupe CAHORS

Objectif :

Permettre aux stagiaires à l'issue du stage d'être capables :

- ⇒ Comprendre et mettre en œuvre une maintenance préventive et/ou curative des IRVE, ceci en complément des formations Q3/P3 et MA1 : pour la maintenance des bornes AC de puissance maximale 43 kW et des bornes DC
- ⇒ Assurer les opérations de maintenance élémentaires et de diagnostics NIV 1 (selon AFNOR FD X 60- 000 de 2002) : opérations simples relevant de l'exploitation courante.
- ⇒ Assurer les opérations de maintenance élémentaires et de diagnostics NIV 2 (selon AFNOR FD X 60- 000 de 2002) : dépannages par échange standard des éléments prévus à cet effet et opérations mineures de maintenance préventive, telles que graissage ou contrôle de bon fonctionnement



Lieu: CAPEB 09
Durée: 8 heures sur 1 jour

Coût de la formation: 380 €

RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise ou conjoint collaborateur (participation FAFCEA 280 €) 100 €
- Salarié (participation CONSTRUCTYS 192 €) 188 €
- Salarié autre (nous contacter pour les prises en charge) 380 €

[télécharger le bulletin d'inscription](#)

CONDITIONS DE FINANCEMENT DES FORMATIONS

Les stages effectués par le Chef d'Entreprise, son conjoint ou les salariés, peuvent solliciter une participation financière des Fonds d'Assurance Formation (FAFCEA) ou des OPCO (CONSTRUCTYS).

Chef d'entreprise et conjoint collaborateur du bâtiment



Si vous dépendez du Fonds d'Assurance Formation des chefs d'entreprise Artisanale (FAFCEA), vous réglez uniquement les sommes à la charge de votre entreprise et nous assurons le suivi de votre prise en charge sous réserve des critères de prise en charge suivants.

- Pour l'année 2023, **les conditions de financement restent inchangées.**

La durée maximale par stagiaire est de 100 h et le coût pédagogique des stages techniques est à 30 €/h.

- **Présentation lors de l'inscription de l'attestation de versement de la contribution formation professionnelle datant de moins d'un an.**

Ces réserves ne s'appliquent pas aux dispositifs
FEEBAT RENOVE, QUALIPAC, QUALIBOIS modules air et eau, QUALISOL et QUALICETI .

Salariés du bâtiment (CONSTRUCTYS)



L'OPCO de la Construction CONSTRUCTYS pour les entreprises - de 50 salariés participe financièrement aux formations à hauteur de **24 € de l'heure** par stagiaire et dans la limite des fonds disponibles octroyés par Constructys.

A la demande de la CAPEB, Constructys a supprimé les plafonds pour les moins de 50 salariés, et c'est une grande avancée pour nos entreprises.

Pour les entreprises de moins de 11 salariés, Constructys peut également prendre en charge une partie du salaire de vos salariés en formation (montant maximum 13 €/heure/stagiaire pour les entreprises - de 11 salariés).

Vous réglez uniquement le montant restant à la charge de votre entreprise. Les coûts pédagogiques pris en charge par Constructys sont directement réglés à l'organisme de formation

Ces réserves ne s'appliquent pas aux dispositifs
FEEBAT RENOVE, QUALIPAC, QUALIBOIS modules air et eau, QUALISOL et QUALICETI .

Entreprises ne relevant ni du FAFCEA, ni de CONSTRUCTYS

Vous réglez le montant total de la formation et nous vous fournissons les documents à transmettre à votre OPCO afin de constituer un dossier de demande de financement.



- CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES -

1. Généralités

Les présentes conditions générales de vente concernent les différentes formations proposées par le CTFPA dans le cadre de la formation professionnelle continue ainsi que les prestations techniques.

Le fait que le CTFPA ne fasse pas application à un moment donné d'un quelconque article des présentes conditions, ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement des dites conditions générales de vente.

Toute prestation accomplie par le CTFPA implique donc l'adhésion sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente.

2. Prestations

Les prestations de services concernées par ces conditions générales de vente sont les suivantes :

Formation inter-entreprises : formation sur catalogue et formation sur le site Internet.

Formation intra-entreprise : formation réalisée sur mesure pour le compte d'un client.

Conseil, suivi et accompagnement formation

3. Inscription, Devis

L'inscription du (des) stagiaire(s) sera validée à réception par le CTFPA, de la convention de prestation de formation professionnelle dûment renseignée, signée et portant le cachet commercial du client accompagnée du chèque de participation.

Toute commande spécifique de formation sur mesure fera l'objet d'une confirmation écrite en retournant le devis du CTFPA dûment revêtu du cachet commercial du client, signé et accompagné de la mention manuscrite « bon pour accord ».

Une lettre de convocation et ou un mail indiquant le lieu exact et les horaires de la formation seront adressés au participant.

Le CTFPA ne peut être tenu responsable de la non-réception de ceux-ci par les destinataires, notamment en cas d'absence du ou des stagiaires à la formation.

Les attestations de fin de formation établies en conformité avec les feuilles d'émargement seront adressées au client après chaque formation.

4. Responsabilité

Toute inscription à une ou plusieurs formations se déroulant dans les locaux du CTFPA et ses annexes implique le respect du règlement intérieur de l'établissement. Ce règlement est porté à la connaissance du client et des stagiaires.

5. Prix

Prestations de formation : Les tarifs applicables sont ceux indiqués sur le devis ou la convention de formation. Ils sont nets de taxe, le CTFPA n'étant pas assujéti à la TVA.

6. Paiement

Le règlement du prix des formations ou des prestations techniques est effectué par :

chèque libellé à l'ordre du CTFPA.

virement en précisant le nom de l'entreprise et l'intitulé du stage ou de la prestation technique.

Espèces.

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

7. Règlement par un organisme tiers

Lorsque la formation est prise en charge par un organisme tiers (OPCA...), il appartient au client :

de faire la demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande et du paiement par l'organisme qu'il a désigné.

d'indiquer explicitement sur le bulletin d'inscription et sur la convention de formation quel sera l'organisme à facturer, en indiquant précisément sa raison sociale, son adresse et, le cas échéant, son adresse de facturation si celle-ci diffère de son adresse postale. Si le dossier de prise en charge de l'organisme tiers ne parvient pas au CTFPA avant le premier jour de la formation, les frais de formation seront intégralement facturés au client. En cas de prise en charge partielle par un organisme tiers, le reliquat sera facturé au client.

Dans le cas où l'organisme n'accepte pas de payer la charge qui aurait été la sienne suite à des absences, abandons et pour quelque raison que ce soit, le client est redevable de l'intégralité du coût de la formation et à ce titre, il sera facturé de la totalité des frais de formation.

8. Délais de paiement

Tout paiement de formation s'effectue avant l'entrée en stage du client.

9. Retard de paiement

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le client de pénalités de retard fixées à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur. Auquel s'ajoute l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €. Par ailleurs, en cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours ouvrables, le CTFPA se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et/ou à venir.

10. Refus de commande

Dans le cas où un client passerait une commande au CTFPA sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), le CTFPA pourra refuser d'honorer la commande et de délivrer les formations concernées sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

11. Conditions d'annulation et de report

Toute annulation dans un délai de 5 jours ouvrés ou non présentation du stagiaire à la date du début de la formation entrainera la facturation du coût du reste à charge (déduction faite de la prise en charge OPCO, Fonds d'Assurance Formation, ...) de la formation à titre d'indemnité forfaitaire.

Une fois la formation commencée, toute annulation ou interruption de la formation donne lieu au paiement de la totalité des frais de formation, déduction faite, le cas échéant, des sommes acquittées et/ou facturées au titre de la formation effectivement suivie par le stagiaire.

Le CTFPA se réserve le droit d'annuler une formation en cas de force majeure ou de reporter une formation dont le nombre des participants est jugé insuffisant. Le client en est informé par mail ou par téléphone, aucune indemnité n'est due en raison d'une annulation du fait du CTFPA. En cas d'annulation définitive de la formation par le CTFPA, il est procédé à la restitution des règlements perçus. En cas de réalisation partielle par le CTFPA, seul le prix de la prestation réalisée partiellement sera facturé au titre de la formation.

12. Supports de formation

Les stagiaires et clients des formations dispensées par le CTFPA ne doivent ni modifier, ni diffuser, ni céder à un tiers, même à titre gratuit, les supports de formation quelle qu'en soit la forme (papier, numérique...).

Les supports de formation restent la propriété exclusive du CTFPA et/ou du formateur.

13. Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

14. Protection et accès aux informations à caractère personnel

Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que : des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre du CTFPA.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, le stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Le stagiaire pourra exercer ce droit en écrivant à : CTFPA, 11 rue Jean Monnet - BP6 - 31240 SAINT JEAN ou par mail à : communication@ctfpa.fr.

En particulier, le CTFPA conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée légale. Enfin, le CTFPA s'engage à ne pas diffuser, sans accord du stagiaire, à l'issue des formations toute image qui aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de mises en situation.

15. Tribunal compétent

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français.

Ainsi et en application du décret N° 2015-282 du 11 mars 2015, en cas de litige survenant entre le Client et le CTFPA à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable tout recours judiciaire.

Si aucune solution ne peut être trouvée au différend contractuel, le litige sera soumis à la juridiction des tribunaux compétents.

Chefs d'entreprise, Conjointes Collaboratrices & Salariés

Renseignements : service formation au 05 34 09 81 82 ou formation@u2p09.fr

Raison sociale :
Effectif salariés (hors apprentis):.....
Nom- Prénom du chef d'entreprise:.....
Adresse:.....
.....
N° tel:.....
Mail:.....
Activité :
N° SIRET : ____ . ____ . ____ . 000 ____ Code NAF: ____

Signature / Cachet

A retourner dès réception

Par mail : formation@u2p09.fr Ou courrier: CAPEB CNATP 09 BP 10133 - 09003 Foix Cedex

**Merci de joindre UN chèque PAR STAGE à l'ordre du CTFPA
une convocation vous sera adressée environ une semaine avant le début de la formation
Indiquez ci-dessous les formations intéressant votre entreprise en complétant le tableau**

Intitulé de la formation	Nom- Prénom stagiaire	Date de naissance	Statut
			<input type="checkbox"/> Artisan <input type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Salarié
			<input type="checkbox"/> Artisan <input type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Salarié
			<input type="checkbox"/> Artisan <input type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Salarié
			<input type="checkbox"/> Artisan <input type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Salarié
			<input type="checkbox"/> Artisan <input type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Salarié

FINANCEMENT DES FORMATIONS

CHEF(FE)S D'ENTREPRISE, CONJOINT(E)S COLLABORATEUR OU CONJOINT(E)S ASSOCIÉ(E)S
Le Fonds d'Assurance Formation des Chefs d'Entreprise Artisanale (FAFCEA),
avance les montants de vos formations techniques.

Grâce à la subrogation, vous réglez uniquement la différence restant à votre charge.
Nous assurons le gestion et le suivi de votre demande de prise en charge.



SALARIÉ(E)S DU BTP,

Constructyts participe financièrement aux coûts de formation et aux salaires selon des plafonds de prise en charge.
Grâce à la subrogation, vous réglez uniquement la différence restant à votre charge.
Nous effectuons et assurons le suivi de votre demande de participation financière.

**Profitez des financements pour vous former et former vos salariés !
Simplifiez-vous la gestion des dossiers avec notre service de proximité
« BACK OFFICE FORMATION »**

Pour tout renseignement :

Katia CATTANEO
Assistante de Direction
Chargée des formations et des qualifications
05.34.09.81.82
formation@u2p09.fr



Monique MACIEL
Chargée des relations avec les Entreprises
06.80.04.08.78
formation@u2p09.fr